



Contribution de Jean RENARD

Rapporteur général du Conseil de développement

renard.jean@numericable.fr

CHU... Le retour !

Comme Zorro l'affaire du CHU est, comme l'on dit en Vendée, une affaire à "ripounet"⁽¹⁾ !
Le 28 octobre, le journal Ouest-France y consacre une page entière.

Chacun sait ici que des membres de notre Conseil de développement ont émis en leur temps des interrogations et des critiques sur le choix du site. Je souhaite y revenir étant depuis quelques mois un patient régulier de l'Hôtel-Dieu. J'ai acquis de ce fait une certaine expérience du milieu médical professionnel et des problèmes d'accès aux bâtiments actuels, ce dont je me serais bien passé.

Les trois questions soulevées lors du choix du site demeurent.

1- La question de l'inondabilité ne peut être évacuée

Situés dans une île inondable lors des crues centennales, et construits sur des remblais, en cas de crue il y a un risque évident d'isolement des bâtiments, les zones autour étant inondées. On évacuera les malades, médecins et le personnel par hélico ? Les autorités ont voulu nous rassurer en affirmant que le risque était quasi nul et que les précautions (coûteuses) seraient prises pour mettre hors d'eau tout ce qu'il fallait comme matériel. Soit. On aurait aimé une étude indépendante des pouvoirs publics pour le confirmer.

Certes, la construction sur pilotis a déjà été utilisée, l'exemple des bâtiments de l'île Feydeau en porte témoignage, mais à quel prix ?

Rappelons pour mémoire qu'historiquement les ouvrages de la ligne de ponts se sont effondrés depuis le Moyen-Âge à six reprises. La dernière fois en 1924. Et les documents sur le vieux Nantes, notamment les photographies, montrent le retour régulier d'inondations, certes plus ou moins dévastatrices. Mais nous ne sommes pas à la merci d'une conjonction de faits conduisant à une crue centennale, surtout qu'à l'amont les conditions d'écoulement se sont modifiées avec l'imperméabilisation des sols par l'urbanisation et par les pratiques agricoles laissant les sols à nu. L'exemple récent des inondations de la Côte d'Azur suffit pour comprendre ces réalités.

⁽¹⁾ La chanson à ripounet ou ripouner : se dit en Vendée d'une chanson populaire fondée sur le mode répétitif

2- Ces constats posent les problèmes de la desserte du nouvel hôpital. Ici on cumule les inconvénients

Construire dans une île cela signifie des nouveaux ponts, ou tunnels ou téléphériques. Comment desservir un établissement dans lequel par nature le personnel a des horaires décalés ? Et il faudra une batterie de parkings pour des patients et les membres de leur famille qui viennent pour plus de 50 % au-delà du périphérique.

A t-on comptabilisé les coûts induits des dessertes : ponts, voies nouvelles, lignes de transport en commun ? À notre connaissance, peu de malades viendront à pied de l'autre bout du département ou en bicyclette ! Même si cela peut être sain pour leur santé. Mais aussi le coût du transfert du MIN qui doit déménager pour laisser la place et se réimplanter au sud de la Loire devrait être pris en compte. Et quid de l'actuel Hôtel-Dieu une fois le nouvel hôpital réalisé ? Ici on nage dans le flou le plus complet.

3- Enfin, il ne faut pas négliger les problèmes de pollution des sols sur lesquels doit se construire l'établissement. Ont-ils été correctement évalués ?

Une alternative existait. Elle avait l'immense désavantage pour certains de ne pas être localisée à Nantes mais sur Saint-Herblain. Pour d'autres, on disposait de vastes espaces, de la présence d'un équipement moderne non délocalisable sinon à grands frais, le centre Gauducheau, de la proximité du périphérique et même du tramway si l'on avait bien voulu en son temps le prolonger jusqu'à l'hôpital Laennec plutôt qu'au profit d'un centre commercial.

Mais l'affaire est alors devenue politique plus que technique. D'un côté, la municipalité et un certain nombre de médecins habitant le centre ville, de l'autre l'opposition de droite mais aussi le maire de Saint-Herblain, le regretté Charles Gautier.

A t-on bien pesé le pour et le contre du choix entre les deux sites et a t-on consulté les principaux intéressés que sont les malades ? Ne renouvelons pas l'erreur de jadis dans l'éducation nationale où les élèves n'étaient pas pris en compte en priorité. Ce n'est plus vrai désormais.

Une consultation qui aurait pu prendre des formes variées aurait été un bon exemple de la démocratie participative vantée désormais par nos élus.

Ces réflexions de bon sens que nous formulons rappellent étrangement le cas du projet de transfert de l'aéroport. Même questionnement sur le choix du site, même non prise en compte des coûts induits, même absence d'une étude contradictoire acceptée par les élus. La différence entre le CHU et l'aéroport est dans la mobilisation de la société civile profondément divisée sur le projet. La classe politique, à droite comme à gauche, est aussi divisée. À l'heure où la co-construction est à l'ordre du jour, avons-nous affaire à des décisions co-construites ?

Ne pouvons-nous pas faire mieux pour aboutir à un consensus ? Je pose la question.